

**Formulaire de présentation du Programme¹ à soumettre au Comité de Suivi du
Fonds de Consolidation de la Paix (FCP)**

Partie A. Information concernant la réunion du Comité de Suivi	
<i>A remplir par le Secrétariat permanent</i>	
Date de la réunion: 09 Décembre 2010	Organisation des NU bénéficiaire: Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
Réunion N°: 3	Budget Total: 3,674,085 USD Budget PBF : 961,145 USD
Point N°: 2	Domaine Prioritaire: <i>Restauration de l'autorité de l'Etat – Renforcement des capacités</i>

Partie B: Résumé du Programme	
<i>A remplir par l'(les) organisation(s) des Nations Unies bénéficiaire(s)</i>	
De: Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)	Date de soumission: 26 Novembre 2010
Contact: Michael Tschanz (OIM) 081 0363640 mtschanz@iom.int	
Si approuvé, le programme aboutira à:	Le programme proposé est le produit de:
<input checked="" type="checkbox"/> Un nouveau Programme/Programme conjoint <input type="checkbox"/> La poursuite du Projet existant <input type="checkbox"/> Autre (préciser)	<input type="checkbox"/> Une initiative des autorités nationales dans le cadre du Plan prioritaire du FCP pour le pays <input type="checkbox"/> Une initiative d'une organisation des Nations Unies dans le cadre du Plan prioritaire du FCP pour le pays <input checked="" type="checkbox"/> Un travail conjoint des autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Plan prioritaire du FCP pour le pays <input type="checkbox"/> Autre (préciser)
Organisation des Nations Unies bénéficiaire: Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)	
Autorité(s) nationale(s): Ministère de la justice et des Droits Humains, Conseil Supérieur de la Magistrature	
Domaine Prioritaire: Restauration de l'autorité de l'Etat – Renforcement des capacités	
Nom du Programme: CELLULES D'APPUI À LA JUSTICE MILITAIRE	
Montant des fonds du FCP demandé pour le Programme: \$961,145	
Montant et pourcentage des charges indirectes demandés: \$62,879 (7%)	

¹ Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

Engagements annuels estimés:	2010 \$	2011 961,145 \$	2012 \$
Déboursements annuels estimés:	2010 \$	2011 961,145 \$	2012 \$

Résumé narratif du programme

En conformité avec la Résolution 1925 (2010), ce projet vise le renforcement des capacités de la justice militaire congolaise afin de soutenir le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) dans ses efforts de stabilisation et de consolidation de la paix dans l'est du pays.

Cette aide prendra la forme de cellules d'appui aux poursuites militaires (cellules d'appui). Les cellules d'appui offriront une aide spécialisée pour la formation professionnelle, et la validation, encouragement et assistance technique et logistique en matière d'enquêtes et de poursuites militaires aux Auxiliaires de la justice et aux Magistrats militaires à toutes les étapes de l'action publique. Ces cellules d'appui soutiendront le gouvernement dans ses efforts de protéger les civils contre les violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par les forces de sécurité (FARDC et PNC) et les groupes armés dans l'est du pays. Une attention particulière sera accordée aux infractions à caractère sexuel.

Chaque cellule sera constituée de six (6) experts militaires et policiers internationaux. Une cellule sera déployée dans chacune des cinq (5) provinces visées par la STAREC soit le Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema, Katanga et la Province Orientale. Ces cellules travailleront directement en appui aux Auxiliaires de la Justice (i.e. Inspecteurs de la Police Judiciaire (IPJ), les Officiers de Police Judiciaire (OPJ), les secrétaires de parquet, greffiers) et les Magistrats militaires.

Les cellules d'appui constituent une nouvelle activité de la MONUSCO, la section État de droit aura besoin de personnels additionnels afin de réaliser ce projet. La section État de droit a sollicité que les experts internationaux soient fournis et payés par les états contributeurs de la mission. Des délais administratifs seront inévitables avant que les trente (30) experts militaires et policiers internationaux ne soient en mesure de se rapporter en RDC.

Initialement, dix (10) consultants civils internationaux seront recrutés et embauchés en sous-traitance par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Cette solution temporaire permettra le déploiement rapide de cinq (5) cellules constituées de 2 consultants chacune. Avec l'arrivée progressive des experts militaires et policiers internationaux dépêchés par les états contributeurs, les cellules seront graduellement renforcées et les consultants remplacés par ceux-ci. Sujet à la contribution des états, l'objectif optimal est de déployer trente (30) experts militaires et policiers internationaux (i.e. 6 experts par cellule d'appui) d'ici la fin 2013. Les Nations Unies se chargent d'obtenir les services de dix-huit (18) experts internationaux durant l'année financière 2010-2011. Dans l'intérim, OIM débutera le processus de recrutement des consultants dès que les fonds seront disponibles.

Chaque cellule sera équipée avec le matériel et l'équipement nécessaire afin de fournir une aide technique de base aux enquêteurs et procureur militaires lorsque celles-ci ne seront pas disponibles au sein des FARDC. Cet équipement sera mis à la disposition des FARDC mais restera sous le control des experts des cellules d'appui. À la fin du programme, OIM transférera la propriété de ce matériel aux FARDC.

Partie C: Evaluation Technique

A remplir par le Secrétariat permanent pour le Groupe d'Expert

Principes Généraux et Critères de Sélection

(a)	Le Programme est clairement basé sur le Plan prioritaire du FCP	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(b)	Le Programme soutient et assure l'appropriation nationale	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(c)	Le Programme soutient le renforcement des capacités nationales	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(d)	Le Programme est mis en œuvre dans un domaine où les Nations Unies et leurs partenaires ont des avantages comparatifs	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(e)	Le Programme puise dans les capacités et les expériences existantes dans le pays	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(f)	L'organisation et les structures gouvernementales ont la capacité d'exécuter le Programme et de produire les résultats escomptés	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(g)	Le Programme est efficace, cohérent et rentable	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(h)	Le Programme évite le double emploi et/ou le chevauchement avec des activités menées par d'autres acteurs	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(i)	Le Programme répond aux besoins immédiats de consolidation de la paix, tout en étant durable et en facilitant des améliorations à long terme	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(j)	Le Programme est le résultat d'un processus inclusif, de consultation et de partenariat, dont les bénéficiaires ont participé à l'élaboration	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(k)	Le Programme peut-être exécuté dans les 18 mois	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(l)	Les décaissements estimés sont réalistes	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Partie D: Examen administratif

A remplir par le Secrétariat permanent

4. Examen administratif par le Secrétariat permanent

(a)	Le document de Programme est conforme au format (y compris page de garde, cadre logique, arrangement de gestion du Programme, etc.)	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(b)	Le budget est soumis selon les catégories requises	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(c)	Les frais de gestion sont conformes au montant des charges indirectes approuvé	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(d)	Le résumé du Programme est fourni (à mettre en ligne sur le site du FCP)	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(e)	Le rapport final ou périodique est fourni (pour financement additionnel uniquement)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Partie F: Décision du Comité de Pilotage conjoint

A remplir par le Secrétariat permanent pour le Comité de Pilotage conjoint

5. Décision du Comité de Pilotage conjoint du FCP

- Approuvé pour un budget total de : 961,145 USD
- Approuvé avec modifications/conditions
- Renvoyé avec des commentaires pour une révision de la proposition
- Rejeté

Motifs/Remarques

M. Adolphe Lumanu Mulenda Bwanda N'sefu
Vice-Premier Ministre
Ministre de l'Intérieur et Sécurité
Co-président, Comité de Suivi



Signature

Date

M. Fidele Sarassoso
Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire
Générale en RDC
Co-président, Comité de Suivi



Signature

Date

Partie G: Examen de l'Agent administratif

A remplir par l'Agent administratif

7. Action prise par le Coordonnateur exécutif du Bureau du Fonds d'Affectation Multi-donateurs (BFAM), PNUD, New York

- Programme en conformité avec les dispositions des mémorandums d'accord entre les Nations Unies et le PNUD, les organisations des Nations Unies bénéficiaires et le PNUD, et en conformité avec la lettre d'accord avec les donateurs.

Coordonnateur exécutif du BFAM, PNUD, New York

Signature

Date

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)

PAGE DE GARDE DU DOCUMENT DE PROGRAMME

Organisation des NU bénéficiaire: Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)	Domaine Prioritaire : Restauration de l'autorité de l'état
Directeur du Programme: Nom: <i>Michael Tschanz</i> <i>Chef de Mission IOM DRC</i> Adresse: OIM Kinshasa Téléphone: 081 0363640 Courriel: E-mail: mtschanz@iom.int , solloway@un.org , nyame@un.org	Ministère ou autre entité nationale: Nom: - Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants - Ministère de la justice et des Droits Humains, Conseil Supérieur de la Magistrature Adresse: Téléphone: Courriel:
N° du Programme:	Durée du Programme: 1 an Date de démarrage estimée: 01 Janvier 2011
Nom du Programme: CELLULES D'APPUI À LA JUSTICE MILITAIRE	Lieu(x) couvert(s) par le Programme: Nord Kivu, Sud Kivu, Province Orientale (Bas Uélé, Haut Uélé, Ituri), Maniema et Katanga (Tanganyika);
Partenaires : FARDC (Magistrat Militaire, Inspecteur Judiciaire), PNC (Police Judiciaire), MONUSCO	Coût total du Programme: 3,674,085 USD Fonds de Consolidation de la Paix (FCP): 961,145 USD Gouvernement canadien 2,712,940 USD TOTAL: 3,674,085 USD
Description du Programme: <p>En conformité avec la Résolution 1925 (2010), ce projet vise le renforcement des capacités de la justice militaire congolaise afin de soutenir le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) dans ses efforts de stabilisation et de consolidation de la paix dans l'est du pays.</p> <p>Cette aide prendra la forme de cellules d'appui aux poursuites militaires (cellules d'appui). Les cellules d'appui offriront une aide spécialisée pour la formation professionnelle, et la validation, encouragement et assistance technique et logistique en matière d'enquêtes et de poursuites militaires aux Auxiliaires de la justice et aux Magistrats militaires à toutes les étapes de l'action publique. Conformément aux différentes Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la RDC, ces cellules d'appui soutiendront le gouvernement dans ses efforts de protéger les civils contre les violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par les forces de sécurité (FARDC et PNC) et les groupes armés dans l'est du pays. Une attention particulière sera accordée aux infractions à caractère sexuel.</p> <p>Chaque cellule sera constituée de six (6) experts militaires et policiers internationaux. Ces cellules d'appui soutiendront les FARDC lors des enquêtes et les poursuites de crimes graves - i.e. crimes de guerres et crimes contre l'humanité commis par les justiciables de la justice militaire. Une cellule sera déployée dans chacune des cinq (5) provinces visées par la STAREC soit le Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema, Katanga et la Province Orientale. Ces cellules travailleront directement en appui aux Auxiliaires de la Justice (i.e. Inspecteurs de la Police Judiciaire (IPJ), les Officiers de Police Judiciaire (OPJ), les secrétaires de parquet, greffiers) et les Magistrats</p>	

militaires. Elles seront organisées et équipées afin de faciliter tous les aspects de leur travail.

Puisque ces cellules d'appui constituent une toute nouvelle activité de la MONUSCO, la section État de droit aura besoin de personnel additionnel afin de réaliser ce projet. Ainsi, la section État de droit a sollicité que les experts internationaux soient fournis et payés par les états contributeurs de la mission. Des délais administratifs seront inévitables avant que les trente (30) experts militaires et policiers internationaux ne soient en mesure de se rapporter en RDC. Ainsi, le projet sera réalisé en étapes.

Initialement, dix (10) consultants civils internationaux seront recrutés et embauchés en sous-traitance par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Ces consultants auront l'expérience pertinente en matière d'enquête et de poursuite de crimes graves et seront épaulés par le personnel régional de l'unité État de droit de la MONUSCO. Cette solution temporaire permettra le déploiement rapide de cinq (5) cellules constituées de 2 consultants chacune. Avec l'arrivée progressive des experts militaires et policiers internationaux dépêchés par les états contributeurs, les cellules seront graduellement renforcées et les consultants remplacés par ceux-ci. Sujet à la contribution des états, l'objectif optimal est de déployer trente (30) experts militaires et policiers internationaux (i.e. 6 experts par cellule d'appui) d'ici la fin 2013. Les Nations Unies se chargent d'obtenir les services de dix-huit (18) experts internationaux durant l'année financière 2010-2011. Dans l'interim, OIM débutera le processus de recrutement des consultants dès que les fonds seront disponibles. Ceci sera effectué en étroite collaboration avec la section État de droit de la MONUSCO. Ces experts internationaux feront parti intégral de la MONUSCO.

Chaque cellule sera équipée avec le matériel et l'équipement nécessaire afin de fournir une aide technique de base aux enquêteurs et procureur militaires lorsque celles-ci ne seront pas disponibles au sein des FARDC. Cet équipement sera mis à la disposition des FARDC mais restera sous le control des experts des cellules d'appui. À la fin du programme, OIM donnera ce matériel aux FARDC. De plus, de façon *ad-hoc*, les cellules devront pouvoir retenir les services de personnel spécialisé afin de répondre aux besoins particuliers et ponctuels de certaines enquêtes et poursuites judiciaires (ex. traducteurs, experts médico-légal ou scientifique, psychologues, chauffeurs etc.)

Objectifs Globaux de Consolidation de la Paix et Objectifs Immédiats:

Le projet de cellules d'appui aux poursuites militaires (cellules d'appui) est un aspect important de l'aide internationale offerte au gouvernement de la RDC. Conformément à la Résolution 1925 (2010), les cellules d'appui doivent être mises sur pied par la MONUSCO afin d'appuyer les actions menées aux niveaux national et international pour que les auteurs de crimes graves c.à.d. crimes de guerre, les crimes contre l'humanité (incluant toutes les formes de violence sexuelle) et les violations du droit de l'homme qui seront arrêtées par les FARDC, soient traduits en justice. Globalement, ce projet contribuera à protéger la population civile contre les actes de violence perpétrés par les forces de sécurité et les groupes armés (particulièrement contre les femmes et les enfants) en mettant fin à l'impunité dont continuent de jouir les auteurs de crimes graves. Il a aussi pour objet la stabilisation et la consolidation de la paix dans l'est du pays.

De plus conformément à la Résolution 1925 (2010), ce projet assistera le gouvernement dans les domaines suivants :

- a. Promotion des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les opérations militaires et policières;
- b. Lutte contre l'impunité ; et
- c. Application de la politique de la 'tolérance zéro' au sein des forces de sécurité ;

Ces cellules d'appui s'inscrivent de plus dans les activités de stabilisation et de reconstruction des zones sorties des conflits armés (STAREC) et de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation (ISSSS) entreprises conjointement par le gouvernement de la RDC et la MONUSCO dans l'est du pays. Le

Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants de la RDC a de plus formellement demandé l'appui de la MONUC afin d'établir un programme d'assistance technique dans les enquêtes de crimes graves dans sa lettre du 29 janvier 2010.

Résultats et Activités Clés:

Les activités clés de ce projet sont :

1. Recruter, former, déployer et gérer les consultants internationaux et les experts internationaux des cellules d'appui à la justice militaire ;
2. Faire la liaison avec les autorités judiciaires des FARDC, à la PNC et les partenaires de la MONUSCO;
3. Fournir une aide technique et logistique de base aux IPJ, OPJ et aux Magistrats militaires à toutes les étapes de l'action publique, lorsque non disponible au sein des FARDC ou de la PNC;
4. Conseiller les IPJ, OPJ et Magistrats militaires en matière d'enquête et de poursuite d'infractions grave i.e. violences sexuelles, crimes de guerre, crimes contre l'humanité afin de développer une expertise au sein des FARDC;
5. Offrir de la formation théorique et pratique aux Magistrats et aux Auxiliaires de la justice militaire en matière de crimes graves;
6. Promouvoir et protéger le droit de l'homme et le droit international humanitaire au sein des FARDC et de la PNC.

Les résultats anticipés de ce programme sont les suivants :

1. 3 enquêtes diligentées et dossiers soumis au siège avec l'appui des cellules sur les crimes graves y compris les crimes sexuels.
2. 10 procès des inculpés ou accusés en cours (démarrés) du fait de l'appui des cellules.
3. Les techniques utilisées lors des enquêtes menées avec le concours des cellules sont efficaces et respectent les principes de droit pénal international ;
4. Les actes pris par les autorités judiciaires militaires dans les dossiers ayant reçu le concours d'une cellule d'appui, sont motivés par écrit et fondés en droit;

Montant Total Approuvé: 961,145 \$

Au nom de:

Signature

Date

Nom/Titre

Autorité nationale

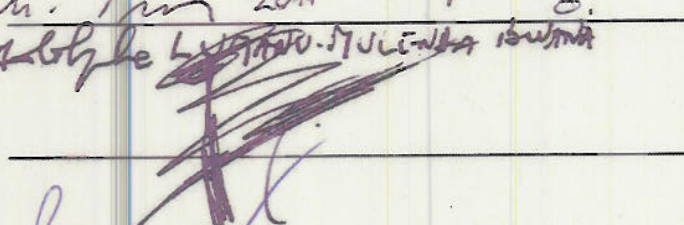


LUZOLO Bambi'ema
Ministre de la Justice
et Droits Humains

Organisation des NU bénéficiaire

24/2
2011
Michael T
Chef de Tr.
O.
Sibyle MUKINDA

Co-président (Gouvernement)



Co-président (ONU)

